

QUELQUES CATASTROPHES RÉCENTES EN BELGIQUE...



◆ **Incendie** de l'église du Béguinage à Bruxelles (2000)

◆ **Incendie** de l'église de Galmaarden (2008)

◆ **Tornade** à Ciney (2010)

◆ **Incendie** de l'église de Westkapelle (2013)

◆ **Incendie** des combles du Musée d'Ath (2014)

◆ **Incendie** de l'église d'Anzegem (2014)

◆ **Début d'incendie** dans l'église d'Ham-sur-Heure (2014)

SOYEZ PRÉVOYANT!

CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES!
FAITES VOS PLANS DE GESTION DES
RISQUES POUR LES BIENS CULTURELS!

COMMENT APPLIQUER LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1954?

Les biens à protéger devront être signalés par le fameux sigle du Bouclier Bleu.

Toutefois 2 niveaux différents de protection sont prévus:

- ◆ Sur base de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels (1954), les biens identifiés par les États peuvent bénéficier de la **protection générale ou «simple»** et être signalés par l'application d'un Bouclier Bleu. (Tous les biens classés n'en bénéficient pas d'office, cela doit être un choix au sein des inventaires).
- ◆ Sur base du deuxième protocole additionnel à la Convention de La Haye (1999), les biens culturels de la plus haute importance pour l'Humanité peuvent bénéficier du statut de **protection renforcée** et devraient être signalés par un nouveau sigle en préparation à l'Unesco.

Pour obtenir qu'un bien soit mis sous protection renforcée, les pays doivent envoyer leurs dossiers à l'Unesco. En Belgique, actuellement 3 biens inscrits comme Patrimoine mondial de l'Unesco ont reçu la protection renforcée en décembre 2013: la maison Horta située à Bruxelles; le Musée Plantin-Moretus à Anvers en Flandre et les minières néolithiques de silex de Spiennes en Wallonie.



Siège social de l'ASBL: 1, Parc du Cinquantenaire,
1000 Bruxelles (c/o IRPA)

Site Web: www.blueshieldbelgium.be

Facebook: [https://www.facebook.com/
BelgianCommitteeOfTheBlueShield?ref=hl](https://www.facebook.com/BelgianCommitteeOfTheBlueShield?ref=hl)

E-mail: blueshieldbelgium@gmail.com

Coordonnées bancaires: **BE 82 9730 8003 8168**

BIC: ARSPBE22 (Argenta)

Adhésion annuelle 15 €

REJOIGNEZ-NOUS!

COMITÉ BELGE DU BOUCLIER BLEU

BELGISCHE BLAUWE SCHILDCOMITÉ
BELGISCHES KOMITEE DES BLAUEN SCHILDES
BELGIAN COMMITTEE OF THE BLUE SHIELD

1954

Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé

1996

Création du **Comité international du Bouclier Bleu** (ICBS)

2000

Création du **Comité Belge du Bouclier Bleu**

Hennri Bles, Paysage avec incendie, détail. Namur, Musée Trema, Photo © KIK-IRPA, KM12534 -
Hennri Bles, La tentation de Saint-Antoine, détail, Paris, Fondation Custodia, Photo © Luc Serck - Tomade à Ciney,
Photos © Guy Focant, spw-wallonie (AOL6-037, AOL6-045).

Éditeur responsable: Gustaaf Janssens, Bouclier Bleu, 1, Parc du Cinquantenaire, 1000 Bruxelles.

LE COMITÉ BELGE DU BOUCLIER BLEU

◆ **STATUT JURIDIQUE:** ASBL

◆ **CRÉATION:** 2000

◆ **MEMBRES:**

- ▶ Le **Conseil international des Musées** (ICOM).
- ▶ Le **Conseil international des Monuments et Sites** (ICOMOS).
- ▶ Le **Conseil international des Archives** (CIA).
- ▶ La **Fédération internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques** (IFLA).
- ▶ Les **départements fédéraux des Affaires étrangères**, de la **Défense nationale**, des **Finances**, de l'**Intérieur**, de la **Police** et du département qui gère les **institutions scientifiques fédérales**.
- ▶ La **Communauté française**, la **Communauté flamande**, la **Communauté germanophone**, la **Région wallonne**, la **Région flamande** et la **Région de Bruxelles-Capitale** exerçant des responsabilités en matière de gestion et de protection du patrimoine mobilier et immobilier.

Ainsi que d'autres membres individuels exerçant une profession liée à la gestion et la conservation du patrimoine.

Vous voulez participer à notre action? Adressez-nous votre demande accompagnée de votre CV.

LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
<http://fr.unesco.org>

ICCROM: Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
<http://www.iccrom.org>

CICR: Comité international de la Croix-Rouge
<https://www.icrc.org>

LES PARTENAIRES NATIONAUX

IRPA: Institut royal du Patrimoine artistique
<http://www.kikirpa.be>

CIDH: Commission Interministérielle des Droits Humains et son groupe de travail «Biens culturels»
<http://cidh.be/fr>

LES MISSIONS

Comme le fait la Croix-Rouge en faveur de l'être humain, le Bouclier Bleu s'engage pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflits armés mais aussi en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, tremblements de terre, etc.) ou encore en cas d'explosion, incendie, dégât des eaux, vandalisme ou accident nucléaire.

L'association veille à proposer, avec tous les moyens techniques appropriés, son assistance au cas où des biens culturels, tant immobiliers que mobiliers, sont menacés par une catastrophe d'origine naturelle ou humaine:

- ◆ **en informant** sur la manière d'éviter ces catastrophes,
- ◆ **en fournissant** de l'assistance pratique et surtout professionnelle lorsque ces catastrophes se produisent.

En cas de catastrophe ou de conflit international, l'association met son savoir-faire et ses experts à la disposition des instances internationales.

De plus, l'association milite pour une bonne infrastructure juridique de la gestion des risques encourus par le patrimoine. Elle soutient toute action de l'autorité et d'autres organisations sur le plan de la prévention, de la sensibilisation, de la formation professionnelle et de l'intervention en cas de sinistre frappant le patrimoine culturel.

LES ACTIONS

- ◆ **Information des responsables du patrimoine culturel** afin que des plans de gestion des risques pour les collections et les bâtiments soient établis pour protéger le patrimoine culturel et historique en cas de catastrophe.
- ◆ **Élaboration d'un plan de travail** appelé «**Plan Pompéi**» consultable sur le site Web.
- ◆ **Sensibilisation des autorités** et notamment des gouverneurs de province au problème de maintenance du patrimoine culturel.
- ◆ **Préparation d'un accord de coopération** entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés et collaboration pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention et d'intervention d'urgence.
- ◆ **Organisation de formations** (à la demande).
- ◆ **Organisation de journées d'étude.**
- ◆ **Participation à des colloques** internationaux et régionaux.
- ◆ **Participation aux réunions** du groupe de travail «Biens culturels» de la Commission Interministérielle des Droits Humains (CIDH).
- ◆ **Réalisation de publications.**
- ◆ **Interventions bénévoles en Belgique** après catastrophes.
- ◆ **Interventions bénévoles de terrain à l'étranger.**

Incendie de l'église des Jésuites d'Anvers en 1621. Photo © KIK-IRPA, B 156582